**Appel à projets 2023**

**LOCAL & TOGETHER**

***Soutenons nos quartiers commerçants !***

**Formulaire**

***Catégorie « Soutien aux projets innovants : pour des quartiers commerçants collaboratifs et circulaires »***

**Projet :**

***Nom ou acronyme du projet***

**À ENVOYER PAR E-MAIL à**

**projeteconomie@sprb.brussels**

**AU PLUS TARD POUR LE 01 juillet 2023**

**Ce formulaire est aussi disponible en néerlandais**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Coordonnées de l’association :

|  |  |
| --- | --- |
| **Raison sociale**  |  |
| **Statut juridique**  |  |
| **Objet social**  |  |
| **N° d’entreprise** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Assujetti TVA ?** | [ ] Non | [ ] Oui |  |
|  |  | Si oui, sous quel régime : |  |
| **Date de constitution** |  |
| **Site Web** |  |
| **Coordonnées bancaires (compte de l’entreprise bénéficiaire)** |
| N° Compte (IBAN) | B | E |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Coordonnées de la personne habilitée à engager juridiquement l’organisme :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] M [ ] Mme | Nom |  | Prénom |  |
| Fonction |  |
| E-mail |  | Tél / GSM |  |

Coordonnées de la personne de contact pour le suivi du dossier (si différent du point précédent) :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] M [ ] Mme | Nom |  | Prénom |  |
| Fonction |  |
| E-mail |  | Tél / GSM |  |

Priorité régionale dans laquelle votre projet s’inscrit :

|  |
| --- |
| * Prévention et gestion des déchets,
* Logistique et mobilité durable,
* Alimentation durable,
* Redynamisation ou réappropriation des cellules commerciales vides,
* Partage d’énergie en communauté.
 |

PARTIE I : PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION DE COMMERÇANTS

*Quel est le quartier commerçant représenté par votre association ?* (*NB : Si possible, n’hésitez pas à joindre une carte à votre dossier de candidature)*

|  |
| --- |
| *300 caractères maximum*  |

*Combien de membres actifs regroupe votre association de commerçants ?*

|  |
| --- |
| *100 caractères maximum*  |

*Quelles sont les principales activités mises en place par votre association de commerçants?*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

**PARTIE II : SYNTHESE DU PROJET**

*Décrivez brièvement votre projet (1000 caractères max.), ce que vous allez faire concrètement : objectif(s), activité(s), public(s) cible(s), résultats, délivrables attendus. Ce court texte doit permettre au comité d’avis de comprendre rapidement le projet et peut servir pour tout communication ultérieure.*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

**PARTIE III : FINALITE DU PROJET**

* 1. Quelle est la problématique du quartier commercial à laquelle votre projet vise à répondre ?  En d’autres mots, pourquoi mettre en œuvre votre projet ?

*Explicitez svp la problématique à laquelle votre projet souhaite répondre au sein du quartier visé (par exemple : prévention et gestion des déchets, logistique et mobilité durable, alimentation durable, redynamisation ou réappropriation de cellules commerciales vides, etc.) ?*

|  |
| --- |
| *2500 caractères maximum*  |

*Précisez svp combien de commerces au sein du quartier sont directement concernés par cette problématique ?*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

*D’autres usagers du quartiers (habitants, clients, associations locales, écoles, etc.) sont-ils également concernés ? Si oui, précisez et justifiez :*

|  |
| --- |
| 1. *caractères maximum*
 |

* 1. Quelle est la solution que vous proposez pour répondre à cette problématique du quartier ? En d’autres mots, en quoi consiste concrètement votre projet ?

*Décrivez svp la solution proposée pour répondre à la problématique identifiée ci-dessus en explicitant les activités concrètes que vous souhaitez mettre en place dans le cadre de votre projet :*

|  |
| --- |
| *2500 caractères maximum*  |

*Précisez svp de manière concrète les principaux résultats attendus à l’issue de la mise en œuvre de votre projet  :*

|  |
| --- |
| *1500 caractères maximum*  |

*Précisez svp les bénéficiaires directs des résultats décrits ci-dessus et en lien avec la mise en œuvre des activités. Si possible, veuillez quantifier :*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

**PARTIE IV : CARACTERE INNOVANT ET DURABLE DU PROJET**

* 1. Votre projet est-il innovant ?

*Explicitez svp le caractère innovant de la solution proposée, pour le quartier visé, et le cas échéant pour la Région bruxelloise.*

|  |
| --- |
| *1500 caractères maximum* |

*Démontrez si possible le caractère pilote et réplicable de votre projet pour d’autres acteurs / quartiers commerçants.*

|  |
| --- |
| *1500 caractères maximum* |

* 1. **Votre projet est-il durable ?**

*Veuillez démontrer que votre projet se déroule avec un impact minimum sur l’environnement (par ex. en minimisant les déchets, privilégiant la mobilité douce et l’alimentation durable, etc.)*

|  |
| --- |
| *2000 caractères maximum* |

**PARTIE V : MODALITES OPERATIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

* 1. Quelle est la période de réalisation du projet ?

*NB : Les projets sélectionnés sont subsidiés pour une période de 18 mois, à partir de la date de signature de la convention qui lie la Région de Bruxelles-Capitale et le bénéficiaire de la subvention.*

*Dans le cas où votre projet devrait démarrer avant la date de proclamation des lauréats (et donc la signature des conventions), veuillez préciser la date à laquelle il doit commencer et expliquer pourquoi :*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| du  |  | au |  |
|  |

* 1. Quel est le planning de mise en œuvre de votre projet :

*Veuillez svp décrire ci-dessous les principales étapes-clés de la mise en œuvre de votre projet.*

|  |
| --- |
| *1500 caractères maximum*  |

*Veuillez également préciser si votre projet nécessite une autorisation préalable à sa mise en œuvre (par exemple : autorisation communale ou permis).*

|  |
| --- |
| *800 caractères maximum*  |

* 1. Quelles sont les compétences nécessaires à la mise en œuvre de votre projets (et éventuellement partenaires ou sous-traitants) ?

*Décrivez svp l’équipe en charge du projet pour les compétences essentielles à la mise en œuvre du projet (coordination ; communication ; autre compétence spécifique en fonction de la nature du projet).*

|  |
| --- |
| *1500 caractères maximum*  |

*Précisez svp s’il s’agit de personnel interne à votre association (commerçant membre ou salarié ?) ou si vous recourrez à des externes (consultants, sous-traitants, vacataires, partenariats).*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

*En cas d’un projet réalisé en partenariat avec un/d’autre(s) acteur(s), veuillez svp mentionner ci-dessous vos différents partenaires et expliciter la pertinence de ce partenariat pour la réussite du projet :*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

* 1. Quels sont les moyens communication prévus dans le cadre de votre projet :

*Décrivez les canaux envisagés (réseaux sociaux, journal communal, presse locale, site internet, etc) et les publics visés (utilisateurs et habitants du quartier, commerçants, membres de l’association, pouvoirs locaux, etc.)*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

* 1. **Expliquez la stratégie de pérennisation de votre projet, c.-à-d. la manière dont le projet va être poursuivi après la période de subventionnement :**

*Développez votre réponse tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel (activités) et organisationnel (ressources humaines).*

*1000 caractères maximum*

**PARTIE VI : BUDGET ET EVALUATION DU PROJET**

* 1. Montant du subside demandé dans le cadre de la présente demande :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant en EUR : |  |

*Veuillez remplir l’onglet « Budget » de l’annexe « Budget / indicateurs », et y détailler la nature des dépenses pour lesquelles une subvention est demandée.*

* 1. Définissez les objectifs du projet et des indicateurs SMART de performance :

*Veuillez déterminer, pour votre projet, des indicateurs de performance clés et leurs objectifs quantifiés correspondants : veuillez à cet effet remplir l’onglet « indicateurs » de l’annexe « Budget / indicateurs ».*

*Ces indicateurs doivent à la fois porter :*

* *sur la réalisation votre projet au niveau :*
	+ *des activités réalisées (nombre de participants, de partenaires ou d’acteurs du quartier impliqués dans le projet, etc.)*
	+ *de la structuration de l’association de commerçants (nouveaux membres, implication des membres, etc.)*
	+ *Etc. (vous êtes libres de définir vos propres indicateurs)*
* *et sur son impact :*
	+ *en termes environnementaux (quantité de déchets évités, quantité de matériaux réutilisés ou recyclés, trajets réalisés avec des moyens de mobilité douce, etc.)*
	+ *en termes socio-économiques (chiffre d’affaire réalisé, création d’emplois, etc.)*
	+ *Etc. (vous êtes libres de définir vos propres indicateurs)*

*Décrivez également ci-dessous la méthodologie d’évaluation envisagée pour permettre la collecte de ces données chiffrées :*

|  |
| --- |
| *1000 caractères maximum*  |

PARTIE VII. TEST EGALITE DES CHANCES

**A compléter uniquement si votre demande de subvention est**

**supérieure à 30.000 EUR**

Dans l’hypothèse où le Cabinet ministériel et/ou le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale valide la présente demande, le subside qui vous sera octroyé devra être soumis au test « Egalité des Chances ». Depuis le 1er mars 2019, ce test doit obligatoirement être complété pour tous les projets d’arrêtés visant l’attribution d’une subvention dont le montant dépasse les 30.000 EUR.

Le test « Egalité des chances » est un nouvel outil mis en place par la Région afin de vérifier l’impact des mesures politiques sur différents groupes de la population dont la situation et les besoins spécifiques ne sont parfois pas pris en compte.

Pour plus d’informations, vous pouvez visiter les liens suivants:

<http://equal.brussels/equal.brussels-a-presente-son-test-egalite-des-chances->

<http://test.equal.brussels/>

Afin de nous aider à compléter le test au mieux, veuillez répondre aux questions suivantes de façon la plus claire et synthétique possible. Aidez-vous au besoin de la fiche jointe à ce formulaire, reprenant les définitions de chaque critère.

**Avez-vous, dans la construction de votre projet, pris en compte son impact sur  un (ou plusieurs) des critères suivants :**

*Cochez la case chaque fois que l’impact a été pris en compte.*

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Le genre |
| [ ]  | Le handicap |
| [ ]  | L’origine ethnique et culturelle |
| [ ]  | L’orientation sexuelle, l’identité et l’expression de genre |
| [ ]  | L’origine et la situation sociale |

**Pour chaque critère où vous avez cochez la case, expliquez :**

***Comment avez-vous identifié les problématiques ou spécificités auxquelles peuvent être confrontées les personnes sur base de l’un ou plusieurs de ces critères ?***

*Citez les spécificités et/ou problématiques identifiées pour chaque critère coché.*

*Expliquez comment vous en avez tenu compte, ou mentionnez les phases (préparation, mise en œuvre évaluation) de votre projet qui prennent en compte les problématiques et les spécificités liées à chaque critère coché.*

|  |
| --- |
|  |

***Comment évaluez-vous l’impact de votre projet sur ce(s) critère(s) ?***

*Evaluez l’impact de votre projet : positif, neutre, ou négatif.*

*Mentionnez les sources que vous utilisez pour évaluer l’impact de votre projet : statistiques, recherches, documents de référence, institutions et personnes de référence, etc.*

|  |
| --- |
|  |

**Pour chaque critère où vous n’avez pas cochez la case, expliquez :**

***De quoi avez-vous besoin pour prendre en compte les spécificités ou problématiques liées à ce(s) critère(s) ?***

*Précisez les difficultés rencontrées pour chaque critère non coché.*

|  |
| --- |
|  |

***Envisagez-vous de prendre en compte ces problématiques dans le futur ?***

*Par exemple, dans une phase ultérieure de votre projet ; le cas échéant, explicitez de quelle manière.*

|  |
| --- |
|  |

PARTIE VIII. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

**Aides publiques**

La subvention facultative qui sera accordée est soumise au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis.

Par conséquent, lors de l’introduction de la demande de subvention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance de cette réglementation en matière d’aides d’État et que le montant de la subvention accordée ne porte pas le montant des aides de minimis qui lui ont déjà été accordées à un montant supérieur à **200.000 euros sur une période de trois exercices fiscaux**.

Si le montant de la subvention accordée porte le montant des aides de minimis qui ont déjà été accordées au bénéficiaire à un montant supérieur à 200.000 euros sur une période de trois exercices fiscaux, la subvention facultative ne peut pas lui être accordée et il ne peut donc pas répondre à l’appel à projets.

Le principe de non-double subventionnement d’une même dépense sera également strictement respecté.

**Traitement des données à caractère personnel**

Traitement des données à caractère personnel : Voir « Notice relative à la fourniture des informations concernant un ou plusieurs traitement(s) de données à caractère personnel effectué par ou pour le compte du SPRB » en fin de document.

PARTIE IX. ANNEXES AU FORMULAIRE

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Titre des annexes**  |
| [ ]  | Derniers bilan et comptes de résultats disponibles  |
| [ ]  | Dernier rapport d’activités (si disponible) |
| [ ]  | Une copie des statuts |
| [ ]  | Annexe « Budget / Indicateurs » |
| [ ]  | Annexe « Partenaire » (le cas échéant)  |
| [ ] [ ] [ ]  | Autres : -………………………………………………….-………………………………………………….-…………………………………………………. |
| **Nombre d’annexes : ….** |

PARTIE X. DÉCLARATION À SIGNER PAR L’ORGANISME DEMANDEUR

* Je déclare sur l'honneur que toutes les données communiquées sont correctes, sincères, véritables et autorise l'administration compétente à le vérifier sur place.
* Je déclare avoir pris connaissance des articles 92 à 95 de l'ordonnance organique du 23 février 2006, relatifs au contrôle de l’octroi et de l’emploi des subventions ([*http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\_loi/change\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2006022346&table\_name=loi*](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2006022346&table_name=loi)) et de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ([*http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\_loi/change\_lg.pl?language=fr&la=F&table\_name=loi&cn=2016061719*](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2016061719)).
* Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation européenne en matière d’aides d’Etat (Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l’application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides de minimis,: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32013R1407&from=FR>)
* En conséquence, par l’introduction de cette demande de subvention, je reconnais que le montant de la subvention demandée ne porte pas le montant des aides de minimis qui m’ont éventuellement déjà été accordées, à un montant supérieur à 200.000 euros sur une période de trois exercices fiscaux.
* Je déclare sur l'honneur que les pièces justificatives, que je présenterai pour justifier l’utilisation de la subvention octroyée, ne seront pas réutilisées dans le cadre de la justification d'autres subventions.
* En cas de fausse déclaration, je reste le seul responsable.
* Je m’engage à assurer la communication externe (site internet, documents de promotion, etc.) de l’action subventionnée en version bilingue français-néerlandais en y apposant le logo de la Région de Bruxelles-Capitale de façon visible, téléchargeable via [*http://be.brussels/a-propos-de-la-region/charte-graphique-de-la-region-de-bruxelles-capitale*](http://be.brussels/a-propos-de-la-region/charte-graphique-de-la-region-de-bruxelles-capitale).

☐ J’accepte de recevoir de la part de Bruxelles Economie et Emploi des informations via la newsletter, et/ou des mailings spécifiques sur les aides aux entreprises, dans le cadre de ses compétences et conformément à sa [Politique de Confidentialité](http://werk-economie-emploi.brussels/documents/16195/760084/Politique%2Bde%2Bconfidentialit%C3%A9/99087741-e749-411d-b419-26b22ed60dd9), et, ce, à l’(aux) adresse(s) mail suivante(s) :

* ………..….@………..….
* ………..….@………..….
* ………..….@………..….

Bruxelles Economie et Emploi traitera toute adresse mail personnelle conformément au point « Traitement des données à caractère personnel » du présent formulaire.

Signature(s), nom(s) et qualité(s) de la (des) personne(s) légalement autorisée(s) à engager l’organisme :

Fait à ……………………………………………………..…, le ……/……./……….. .

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Nom :  |
| Qualité :  | Qualité :  |
| [ ]  Lu et approuvé, Signature | [ ]  Lu et approuvé, Signature |

Notice relative à la fourniture des informations concernant un ou plusieurs traitement(s) de données à caractère personnel effectué par ou pour le compte du SPRB

*La présente notice vous informe, en toute transparence et dans le respect du Règlement général sur la protection des données\* (RGPD), du traitement de données à caractère personnel effectué dans le cadre du processus suivant :* ***l’octroi par Bruxelles Economie et Emploi d’une subvention aux lauréats de l’appel à projets « Local and Together »***

\* :voir : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR>

# Responsable du traitement et délégué à la protection des données

Le **responsable du traitement** des données à caractère personnel est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0316.381.039. Son identité et ses coordonnées sont :

Bruxelles Economie et Emploi (Service Public Régional de Bruxelles)

Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles

<https://economie-emploi.brussels> <https://servicepublic.brussels/>

economie-emploi@sprb.brussels

+32 (0)2 204 21 11

Il a désigné un **délégué à la protection des données (DPO)**, que les personnes concernées par le traitement des données à caractère personnel peuvent contacter au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD :

Délégué à la protection des données du SPRB

Place Saint Lazare 2 - 1035 Bruxelles

dpo@sprb.brussels

# Finalités et base juridique du traitement

Le traitement des données à caractère personnel poursuit les finalités suivantes :

* **Gestion de l’octroi par Bruxelles Economie et Emploi d’une subvention aux lauréats de l’appel à projets « Local and Together »**

Le traitement est licite dans la mesure où la condition suivante est remplie :

* Le traitement est nécessaire à **l'exécution d'une mission d'intérêt public** ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. La mission ou l’autorité en question est fondée par :
	+ Ordonnance du 18 décembre 2020 contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l’année budgétaire 2022 (articles 21 et 22).
	+ Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicable au budget, à la comptabilité et au contrôle

# Fourniture des données

La fourniture des données à caractère personnel collectées pour ce traitement ne présente pas de caractère réglementaire ou contractuel et ne conditionne pas la conclusion d’un contrat.

Elle est obligatoire, la non-fourniture des données entraînant les conséquences suivantes :

* La récolte des données à caractère personnel dans ce cadre est nécessaire pour la gestion de la demande de subvention et une non fourniture des données personnelles entraînerait le refus du dossier de demande.

# Prise de décision individuelle automatisée

Ce traitement des données à caractère personnel ne produit, à l’égard de la personne concernée, aucune décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire. Le droit octroyé à la personne concernée par l’article 22 du RGPD ne trouve dès lors pas à s’appliquer à ce traitement.

# Destinataires des données à caractère personnel et transferts

Les destinataires suivants reçoivent communication de tout ou partie des données à caractère personnel, selon leur rôle dans le traitement de celles-ci et ce uniquement en cas d’acceptation du dossier par Bruxelles Economie et Emploi :

* Au sein de Bruxelles Economie et Emploi, les agents du Service Economie en charge de la gestion des dossiers, les inspecteurs de la Direction de l’Inspection Economique (Service Economie ) en charge du contrôle (cfr Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicable au budget, à la comptabilité et au contrôle) ainsi que les agents de la Direction Coordination et Finances en charge du traitement des paiements, des procédures de recouvrement et du traitement des amendes administratives
* Bruxelles Finances et Budget – Place Saint-Lazare 2 – 1035 Bruxelles : gestion des paiements des primes
* Atos Belgium – Da Vincilaan 5 - 1930 Zaventem : maintenance de l’application Impala de BEE
* CIRB – Avenue des Arts 21 – 1000 Bruxelles : hébergement d’Impala et intégrateur régional
* Agence Bruxelloise pour l’Accompagnement de l’Entreprise (ABAE), dont le nom commercial est hub.brussels – Chaussée de Charleroi 110 – 1060 Bruxelles : co-coordinateur de l’appel à projet  « Local & Together ».
* Membres externes du jury de sélection (soumis à une clause de confidentialité) : experts privés issus notamment des fédérations de commerce (UCM ; UNIZO) ; représentants de Bruxelles Mobilité (uniquement pour les projets de logistique / mobilité durable) ; un représentant de Bruxelles Environnement.
* Cabinet de la Secrétaire d’Etat chargée de la Transition Economique

Les données à caractère personnel ne font l’objet d’aucun transfert vers un pays tiers ou à une organisation internationale.

# Durée de conservation des données à caractère personnel

La durée maximale de conservation des données à caractère personnel qui font l’objet du traitement visé au présent article est de dix ans à compter du jour du rejet de la demande ou de la liquidation de la subvention, sauf les données à caractère personnel éventuellement nécessaires pour le traitement de litiges avec le porteur de projet, qui sont conservées pour la durée du traitement de ces litiges, en ce compris l’exécution des décisions de justice.

# Droits de la personne concernée

## Droits visés au chapitre III du RGPD

La personne concernée par ce traitement de données à caractère personnel peut exercer les droits suivants

:

* Le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci (articles 15, 16 et 17 du RGPD).
* Le droit de demander une limitation du traitement (article 18 du RGPD).
* Le droit de s'opposer au traitement (article 21 du RGPD).

Pour ce faire, elle peut :

* Introduire une demande via le formulaire <https://mes-droits-rgpd.servicepublic.brussels> .
* Adresser une demande écrite, datée, signée et accompagnée de la copie d’une pièce d’identité valide (carte d’identité ou passeport)

Bruxelles Economie et Emploi (Service public régional de Bruxelles)

Service Economie

Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles

## Droit d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée, qui considère que le traitement de ses données constitue une violation du RGPD, dispose du droit d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle (article 77 du RGPD).

En Belgique, l’Autorité de contrôle compétente sera généralement :

Autorité de protection des données

Rue de la presse 35 - 1000 Bruxelles

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

# Traitement ultérieur des données à caractère personnel

Le responsable du traitement a l’intention d’effectuer un traitement ultérieur des données à caractère personnel pour une finalité autre que celle pour laquelle les données sont collectées. Les informations au sujet de cette autre finalité et toute autre information pertinente sont fournies ci-dessous :

* Publication des noms des entreprises lauréates et des montants attribués sur le [site de BEE](https://economie-emploi.brussels/appels-projets)
* Publication d’informations relatives aux bénéficiaires des subventions en open data en vertu du Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l’administration dans les institutions bruxelloises.